

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2013

PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY,

Absents : Stéphane BOUVERET, Anthony GAUTHERON,

SECRETARE: Julien DURAND

Le compte-rendu de la séance précédente du 21 février 2013 est adopté à l'unanimité

I° - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

1. Suite à la décision de dérogation de mise en application de cette réforme en 2014, les courriers correspondants ont été adressés à l'Inspection Académique de Dijon et au Conseil Général, qui en ont pris bonne note et ont acceptés cette décision.
2. Un projet éducatif de territoire va donc être mis en place avec le support de la Communauté de Communes qui a compétence de la gestion du périscolaire. Nous désignerons un représentant du Conseil parmi les membres de la Commission des écoles pour faire partie de ce projet.
3. Les ressources en personnel temporaire sont estimées à 70 personnes sur l'ensemble des communes des 2 cantons pour encadrer les enfants après la classe.
4. Il reste une incertitude sur la disponibilité des transports qui sont normalement organisés par le Conseil Général.
5. Le prochain Conseil d'école du RPI le vendredi 5 Avril sera informé de la date du report en 2014.
6. L'impact financier sur les communes ne sera connu qu'après l'étude du projet éducatif territorial, mais il devra être pris en compte dans le budget 2014.

II° - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

1. Une réunion a eu lieu à la Sous-préfecture de Beaune le 21 mars avec les 4 communes du RPI, l'Inspection Académique et L'Inspecteur du Trésor Public de St Jean-de-Losne pour étudier la possibilité de s'organiser en SIVOS en remplacement du RPI.

2. Il a été conclu que cette organisation ne peut se faire qu'avec l'accord des 4 communes; la Sous-préfecture et l'Inspection Académique sont favorables au regroupement des écoles. Le projet ne pourra être financé que s'il est raisonnable en coût. L'idée de créer un pôle de toute pièce n'est pas retenue car beaucoup trop chère. Il reste donc la solution de rénover des bâtiments existants dans l'une des communes.
3. En collaboration avec le Trésor Public, les communes sont appelées à trouver des solutions concrètes, à les chiffrer et les communiquer à la Sous-préfecture pour étudier les financements.

III° - RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL

1. L'idée de remettre en état de location le logement communal a été débattue. Un premier chiffrage pour la mise en conformité électrique s'élève à 6000 euros HT, globalement il est raisonnable d'estimer la rénovation à 10 000 euros, avec nettoyage des murs, mise en peinture par nos propres moyens et quelques autres travaux.
2. Il est décidé de contacter des agences de location pour avoir une idée précise des possibilités de ce logement. Le profil du locataire doit être en relation avec les possibilités et les contraintes du logement ; chauffage, accessibilité, proximité de l'école.
3. Avant de lancer la rénovation, nous devons également étudier la rentabilité de cette opération. Il est clair que nous avons un actif dormant et qu'une rentrée d'argent serait la bienvenue pour alimenter nos finances actuelles.

IV° - STRUCTURE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2014

1. La loi prévoit de réduire le nombre de conseillers communautaires à partir de 2014. La population des 38 communes étant de 20 250 habitants, le nombre de délégués fixés par la loi est de 57. Une modulation est possible et le dernier Conseil Communautaire a fixé le nombre maximum à 63 selon les tranches de population prises en charge.
2. La répartition est la suivante : Brazey, Seurre = 6 conseillers; Losne = 4 ; St Usage, St Jean de Losne, Labergement-les-Seurre = 3; Chamblanc, Echenon, Esbarres, Pagny-le-Château, Pouilly/Saône, Trouhans = 2, les 26 autres communes = 1
3. Les conseillers communautaires seront élus en même temps que les conseillers municipaux en 2014.
4. Un suppléant sera également désigné et il aura égal accès aux informations, aux mêmes droits et devoirs que le titulaire. En cas d'absence un pouvoir pourra être remis à un conseiller d'une autre commune voisine.
5. Ces mesures sont encore en discussion et des ajustements peuvent être définis avant la mise en place de cette nouvelle assemblée.

V° - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Les documents globaux relatifs aux comptes 2012 et budget 2013 ont été distribués aux élus, le détail ligne par ligne des comptes est examiné en séance, car ceux-ci n'ont été finalisés avec le Trésor Public que le jour même du Conseil et n'ont par conséquent pas pu être distribués à temps.

Sous la présidence de Julien DURAND, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal procède à l'examen des Compte de Gestion et Compte Administratif 2012 dressés par le Maire.
Le Maire ne prend pas part aux débats.

Le Conseil Municipal, au vu des documents et des explications qui lui sont présentés, décide d'approuver le Compte de Gestion 2012 à la majorité des voix, (8 pour, 1 abstention) ce qui donne les résultats suivants:

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 5 458,22 €
Recettes : 25 716,61 €

Soit un excédent d'Investissement de : 20 258,39 €

Les travaux de voirie prévus fin 2012 ont été retardés à cause des intempéries et restent donc en compte

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 77 198,50 €
Recettes : 76 311,62 €

Soit un déficit de Fonctionnement de: - 886,88 €

Le Résultat Global 2012 est de: 19 371,51 €

En tenant compte des résultats des exercices antérieurs, on obtient les résultats définitifs suivant à la clôture de l'exercice 2012

	Résultats de clôture 2011	Part affectée à l'investissement en 2012	Résultats de l'exercice 2012	Résultat de clôture au 31.12.2012
Investissement	- 5 549,06	0	20 258,39	14 709,33
Fonctionnement	+ 70 228,13	5 549,06	-886,88	63 792,19
TOTAUX	+ 64 679,07	5 549,06	19 371,51	78 501,52

FONDS LIBRES AU 01.01.2013 = + 78 501,52 €

Le Compte de Gestion 2012 transmis par voie électronique est adopté à la majorité des voix (8 pour, 1 abstention) et la feuille des signatures est émargée par l'ensemble des Conseillers.

VI° - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 faisant ressortir les mêmes résultats que le Compte de Gestion 2012, il est adopté par le Conseil Municipal à la majorité des voix (8 pour, 1 abstention) des 9 Conseillers présents.

Le Compte Administratif étant également transmis électroniquement, seule la page des signatures de ce document est signée par l'ensemble des Conseillers.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Un crédit de 14 709,33 € est affecté au compte 001 pour abonder le compte de recettes d'investissement.

Un crédit de 63 792,19 € est affecté au compte 002 pour abonder les recettes de fonctionnement.

Le total de ces deux affectations, soit 78 501,52€, correspond à l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2012.

VII° - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Maire rappelle au Conseil les principes retenus pour établir les propositions du budget.

- Maintien de l'équilibre entre dépenses et recettes de fonctionnement. On constate cette année une baisse des recettes de fonctionnement dues aux hausses des services et des achats de fluides et combustibles, d'où un déséquilibre qu'il va falloir surveiller et éventuellement rattraper.
- Suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement en général.
- En cas de besoins réels d'investissements, votés et acceptés par les Finances Publiques, la Commune pourra contracter un emprunt pour réaliser ces travaux. Actuellement les fonds propres sont de 1500 euros, c'est-à-dire proches de zéro donc nous n'avons pas de marge de manœuvre financière.

Le Maire présente le Budget Primitif 2013. Après examen détaillé des prévisions budgétaires des sections d'Investissement et de Fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, les montants retenus sont les suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 70 700 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 70 700 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
129 126 € = 85 105 € (fonctionnement prévu) + 44 021 € (virement vers l'investissement)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 178 410 € = 114 618 € (prévu) + 63 792 € (report 2012)

Le Conseil Municipal, après concertation et débat sur les choix des investissements prioritaires, approuve à l'unanimité des 9 voix, le Budget primitif de l'exercice 2013 présenté.

Dans le cadre du vote de ce Budget, les opérations d'investissement suivantes ont été retenues :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Paiement des travaux de voirie (45 000 euros) engagés en 2012 et se terminant début 2013.
Remplacement des lampadaires d'éclairage public vétustes (10 000 €)
Travaux de reboisement et d'entretien ONF
Travaux de rénovations des bâtiments

INVESTISSEMENT RECETTES :

Les investissements prévus ci-dessus seront financés par les éléments suivants :

- Fond de Compensation de la TVA = 970 €, subventions obtenues et report 2012
- Les subventions de voirie obtenues s'élèvent à un montant total de 17 180 euros.
- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement constaté au Compte de Gestion 2012, soit 44 021 €

LES SUBVENTIONS aux Associations ont été abondées pour un total de 500 € dont :

- Amicale des donneurs de sang = 50 €
- Automne musical = 50 €
- ADMR = 50 €
- Association bienveillance à la Maison de Retraite de St Jean de Losne = 50 €
- Lutte contre le cancer = 150 €
- Téléthon = 100 €
- Dotations aux Jeunes Diplômés selon demande

VIII° - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Compte tenu des investissements à prévoir dans les années futures, notamment pour solutionner durablement le regroupement des écoles et leur fonctionnement, le Maire présente une étude de synthèse de la situation fiscale de Samerey par rapport aux 3 communes environnantes. Cette étude globale a également été menée sur les 2 cantons en 2012 par le cabinet d'audits KPMG.

En comparant Samerey avec Laperrière, St-Seine, St Symphorien, il ressort les points suivants :

- Un abattement supplémentaire à la base de 15% est appliqué pour notre commune. Le montant total des abattements en 2012 est de 19 222 € (habitants exonérés, faibles revenus et autres cas),
- Nos taux des 3 taxes (Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) sont les plus bas du canton,
- Un décalage d'environ moins 20% est constaté sur l'effort fiscal communal par rapport à nos voisins immédiats,
- Compte tenu de la richesse fiscale de Samerey, soit 11 000€ par habitant, supérieure à la moyenne de la Communauté de Communes qui est de 10 783€ par habitant, la part contributive des habitants par rapport à leur revenu fiscal est également en décalage d'environ moins 30 %,
- Ces taxes 2012 produisent un montant de 15 511 € de recettes sur l'ensemble des habitants de la commune. Cet argent est destiné et est intégralement utilisé pour les besoins de la commune.

Il est à noter que l'effort fiscal d'une commune sert à calculer la Dotation Générale Financière (DGF) allouée à cette commune par le Trésor Public, donc l'Etat.

En 2012 notre DGF a été de 13 029€ contre 11 801€ pour 2013, d'où une baisse de 1 228€ soit 9,4%.

D'autre part les taux d'intérêt négociables avec les organismes financiers, lors de la mise en place d'emprunts, sont également dépendants de l'effort fiscal de la collectivité. Ils peuvent être corrigés à la hausse par rapport à la fiscalité locale de la commune.

Après débats contradictoires, le Conseil Municipal s'oppose à la proposition de réajuster, raisonnablement dans le temps, les taux des trois taxes permettant d'arriver à un meilleur équilibre. (2 pour, 2 abstentions, 5 contre)

Les taux restent donc inchangés par rapport à ceux de 2012, soit :

- **Taxe d'Habitation : 5,20%**
- **Taxe sur Foncier Bâti : 7,00%**
- **Taxe sur Foncier Non Bâti : 20,72%**

Les taux restent nettement inférieurs aux taux nationaux et départementaux tels que cités ci-dessous :

<u><i>Taux Moyen National</i></u>	<u><i>Taux Moyen Départemental</i></u>
- <i>Taxe d'Habitation : 23.83 %</i>	<i>Taxe d'Habitation : 21.80 %</i>
- <i>Foncier Bâti : 20.04 %</i>	<i>Foncier Bâti : 21,81 %</i>
- <i>Foncier Non Bâti : 48,79 %</i>	<i>Foncier Non Bâti : 34,30 %</i>

IX° - DELIBERATIONS

Le devis final de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2013 dans les coupes 21 et 22 s'élève à 7242,37€ TTC, ce montant est inscrit en Dépenses d'Investissement au compte 2117, conformément à la décision du Conseil du 28 Décembre 2012.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir la délibération correspondante auprès du Trésor Public pour permettre de passer commande de ces travaux à l'ONF pour le montant de 7 242,73 euros TTC.

IX° - QUESTIONS DIVERSES

1. La société de chasse de Samerey remercie le Conseil pour la mise à disposition de l'espace nécessaire à sa cabane de chasse.
D'autre part en accord avec l'ONF, la Mairie autorise la mise en place de miradors sur le pourtour de la forêt communale pour améliorer la sécurité pendant la période de chasse.
2. Il a été observé un dépôt sauvage de gravats sur l'emplacement mis à disposition des chasseurs. Pour la bonne entente entre habitants et chasseurs, le Conseil demande que ces actes d'incivilité ne se reproduisent pas.
3. De même, les balades à cheval en forêt pendant la période de chasse doivent être limitées aux espaces extérieurs au domaine de chasse. Ne pas passer dans les lignes entretenues par les chasseurs. Attention aux accidents.
4. Le Conseil rappelle également que les feux d'ordures ménagères, d'autres matériaux qui dégagent des fumées et des odeurs nocives ainsi que les feux de produits chimiques sont strictement interdits sur le territoire de la commune. La déchetterie de Laperrière est là pour recycler ce type de matériaux.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:30 heures